

DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

Déclaration au commissaire à l'éthique et à la déontologie

(L.R.Q., chapitre C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	CARLOS J. LEITAO
Circonscription :	ROBERT-BALDWIN

DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
Fondation Madeli-Aide	7 juin 2017
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Quatre billets pour le souper au homard de la Fondation Madeli-Aide.	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Invitation au ministre des Finances et député de Robert-Baldwin à assister au souper au homard au profit de la Fondation Madeli-Aide, à la suite d'un don provenant du budget discrétionnaire du ministre.	

Signature du membre de l'Assemblée nationale (s) Carlos J. Leitão	Date de la déclaration 2017-06-09
---	---